

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nantes, le 05/05/2020

### **La date du 15 mai approche : pensez à télédéclarer vos aides de la PAC**

La télédéclaration des aides PAC surfaciques 2020 est ouverte depuis le 1<sup>er</sup> avril. Beaucoup d'agriculteurs du département, aidés parfois par des organismes de services habilités, ont commencé à déposer leurs déclarations en ligne sur le site Télépac : <https://www.telepac.agriculture.gouv.fr>

Pourtant, il reste encore à ce jour une majorité de déclarations à entamer ou à terminer. En raison de la crise sanitaire, aucune pénalité de retard ne sera retenue pour les dossiers déposés jusqu'au 15 juin. Toutefois, afin de maintenir le calendrier prévisionnel des paiements en 2020, il est important pour les services de l'État de pouvoir travailler sur un nombre important de dossiers dans les meilleurs délais après le 15 mai.

Aussi tous les agriculteurs qui le peuvent sont invités à déclarer et signer avant le 15 mai 2020 leur demande d'aide PAC.

Pour rappel, un agriculteur a la possibilité de se faire accompagner, y compris à distance, par des organismes de service habilités. Les services de la DDTM sont également disponibles pour répondre à toute question relative à la déclaration PAC (Tél : 02 40 67 28 17 ou par mail : [ddtm-sea-ae@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:ddtm-sea-ae@loire-atlantique.gouv.fr)).

**Préfecture de la Loire-Atlantique  
Service régional de la communication interministérielle**